

Plan antichute Auvergne-Rhône-Alpes

Axe 2 : Aménager son logement pour éviter les risques de chute Fiche action n° 2

Site internet

[CARSAT RA](#)

[CARSAT Auvergne](#)

Titre de l'action	Évaluation à domicile – CARSAT Rhône-Alpes et CARSAT Auvergne
<p>Contexte</p>	<p>Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des retraités à chaque étape de leur vie, l'Assurance retraite développe une politique d'action sociale axée sur la prévention pour le maintien de l'autonomie. Dans ce contexte, trois niveaux de prévention sont identifiés : « Bien vivre sa retraite », « Bien vieillir en préservant son capital santé » et « Bien vieillir chez soi ». Le troisième niveau de la politique de prévention pour le maintien de l'autonomie de l'Assurance retraite consiste à accompagner le retraité, de façon personnalisée et en situation de vulnérabilité, par un réseau d'évaluateurs conventionnés en inter-régimes. Il s'agit d'une approche des besoins des retraités rencontrant des difficultés, notamment en raison de leur avancée en âge, de leur niveau de ressources, d'un niveau d'autonomie en GIR 5 et 6 en référence à la grille AGGIR et de leur isolement social et géographique.</p> <p>Dans ce cadre, la CARSAT missionne les structures évaluatrices avec lesquelles elle a passé un conventionnement, pour réaliser une évaluation au domicile des retraités ayant déposé une demande d'aide au maintien à domicile, demande OSCAR ou aide au retour après hospitalisation. À la suite de cette évaluation, la CARSAT peut proposer un Plan d'aide (OSCAR) qui peut comporter de la téléassistance, une aide technique, un portage de repas, des travaux d'aménagement de salle de bain, un forfait prévention...</p> <p><i>(OSCAR = Offre de services coordonnée pour l'accompagnement de ma retraite)</i></p>
<p>Description de l'action</p>	<p>L'évaluation des besoins se traduit par une visite à domicile d'un professionnel formé, mandaté et rémunéré par la CARSAT pour réaliser un entretien d'évaluation sur la base d'une grille nationale et inter-régimes. L'analyse de la fragilité des retraités est une analyse globale qui porte sur les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'isolement (familial, social, géographique) • Le vécu récent d'un évènement déstabilisant • Un habitat inadapté • Un évènement de santé • Les critères en lien avec la prévention des chutes (difficultés de mobilité entravant la réalisation de démarches extérieures, chute dans les 6 derniers mois, test de vitesse de marche, difficulté d'accessibilité du logement, éclairage insuffisant, sol glissant, encombrement, tapis, transfert SDB, besoins d'aides techniques et/ou d'adaptation de l'habitat...) <p>Cette analyse au cas par cas se traduit, sous réserve des critères d'éligibilité, par une évaluation globale des besoins en faveur des retraités les plus fragiles et la mise en place, si le</p>

	<p>besoin est avéré, d'un plan d'aide (OSCAR) tenant compte du niveau d'autonomie des personnes (GIR 5 et 6).</p> <p>Le plan d'aide OSCAR est élaboré en fonction des critères d'évaluation ci-dessus, et pourra, pour ce qui concerne la prévention des chutes, contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des heures d'accompagnement d'aide à domicile pour les tâches domestiques à risques ou de l'aide aux déplacements • Des propositions d'aides techniques et d'adaptation du logement • Des orientations vers des activités collectives de prévention et de lien social : gym senior, atelier équilibre, atelier nutrition <p>Sur le plan de la prévention des chutes, l'intérêt est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser cette population aux risques de la chute ET engager cette population dans une démarche de prévention des chutes • Pour des primo chuteurs, limiter les récurrences auprès d'un public à risque de chute ET construire un parcours de soins/prévention <p>L'évaluation globale des besoins est renouvelée chaque année.</p>
Objectifs	<p><u>Objectif général</u> : prévenir la perte d'autonomie des retraités CARSAT GIR 5-6 fragilisés par la mise en place au domicile d'un plan coordonné d'aides humaines et techniques adapté aux besoins de la personne</p> <p><u>Objectifs spécifiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir le risque de chute par la prévention des accidents domestiques avec l'accompagnement dans la réalisation des actes de la vie quotidienne, • Prévenir le risque de chute par l'adaptation du logement (adaptation de l'habitat et adoption de dispositifs adaptés) et des ateliers de prévention, activité physique adaptée... • Prévenir le risque de chute par le maintien du capital « mobilité » par l'incitation et l'orientation vers la pratique d'une activité physique adaptée régulière
Acteurs	<p><u>Porteurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CARSAT Rhône-Alpes • CARSAT Auvergne <p><u>Partenaires</u> : structures conventionnées (IMA Service, évaldom, CLIC, PVAS, AFD 03...)</p> <p><u>Financeurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CARSAT Rhône-Alpes • CARSAT Auvergne
Ressources	<p><u>Ressources matérielles</u> : Formation du personnel des structures évaluatrices, applicatifs dédiés (Ppas, Sireva)</p> <p><u>Ressources humaines</u> : Pôle Soutien à domicile CARSAT et personnel des structures conventionnées</p>
Evaluation	<p><u>Indicateurs de suivi</u> : Nombre d'évaluations réalisées à domicile</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les 1^{res} demandes : nombre et pourcentage de préconisations d'aides techniques, nombre et pourcentage de préconisations de téléassistance

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les renouvellements : nombre et pourcentage de chute dans les 6 derniers mois, nombre et pourcentage de tests de marche normale > 1 m/s <p>Remarque : la mesure de l'impact dépend de la mise en œuvre du plan d'aide par les personnes âgées et de l'acceptabilité des préconisations.</p>
<p>Perspectives</p>	<p>CARSAT Rhône-Alpes : poursuite d'une politique active d'évaluation des besoins des retraités et d'ajustement des offres en prévention, notamment sur le volet prévention des chutes</p> <p>CARSAT Auvergne : transmettre aux personnels des structures d'évaluation des consignes spécifiques en fonction du profil « chuteur »</p>